

# VIVENDI SE

Société Européenne

42, avenue de Friedland

75380 - PARIS Cedex 08

---

**Attestation des Commissaires aux Comptes  
sur les informations communiquées dans le cadre de  
l'article L. 225-115 5° du Code de Commerce relatif au  
montant global des versements effectués en application  
des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code Général des Impôts**

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le  
31 décembre 2020

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First – TSA 14444

92037 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. à capital variable

438 476 913 R.C.S. Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la

Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la

Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

## VIVENDI SE

Société Européenne

42, avenue de Friedland

75380 - PARIS Cedex 08

---

### **Attestation des Commissaires aux Comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du Code de Commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code Général des Impôts**

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le  
31 décembre 2020

---

A l'Assemblée Générale de la société VIVENDI SE

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du Code de Commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code Général des Impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directoire. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de Commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code Général des Impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code Général des Impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code Général des Impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 1 733 350 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code Général des Impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du Code de Commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris-La Défense, le 16 mars 2021

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young et Autres

Deloitte & Associés



Jacques PIERRES



Claire PAJONA



Thierry QUERON



Géraldine SEGOND

Pièce jointe : Attestation Mécénat (1 page)



Secrétaire général du Groupe  
Membre du Directoire

**RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES DEPENSES  
DE MECENAT ET DE PARRAINAGE – EXERCICE 2020 -**

Le montant global des sommes ouvrant droit aux déductions fiscales visées à l'article 238bis du Code général des impôts, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élève à 1 733 350,00 euros (un million sept cent trente-trois mille trois cent cinquante euros).

Paris, le 3 mars 2021

P/Le Président du Directoire,  
Le Secrétaire général,  
Frédéric Crépin

## PARRAINAGE VIVENDI SA - ANNEE 2020

### Libellés

1000 Visages Production  
Apprentis d'Auteuil  
Assoc. Fr. du Festival Inter. des Séries de Cannes (AFFIS)  
Association Orchestre à l'École  
CREA (Création Vocale et Scénique)  
Fondation Bordeaux Université  
Fondation de France (KCF Francophone)  
Fondation de la 2ème chance  
Fondation Gustave Roussy  
Fondation HEC  
Fondation MINES ParisTech  
Fondation Nationale des Sciences Politiques  
Fondation Paris Dauphine  
French American Foundation

Institut Montaigne  
Institut Télémaque  
La Chance, pour la diversité dans les médias  
La Ciné Fabrique  
La Cinémathèque française  
La Fabrique Opéra  
Le club des juristes  
Les Concerts de Poche  
Lire Pour En Sortir  
Paris Mozart Orchestra  
Sauve Qui Peut- Le Court Métrage  
Sport Dans La Ville  
Simplon Foundation  
Théâtre de l'Odéon